

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 V. 309** Vœu relatif aux moyens humains et financiers alloués à la recherche publique.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'activité de recherche comme source de progrès et nœud de la création des connaissances ;

Considérant les défis sociétaux complexes nécessitant une avancée du front des connaissances ;

Considérant que la recherche d'aujourd'hui est la condition de la création d'activité économique et d'emploi de demain ;

Considérant que seule une recherche libérée des exigences de rentabilité immédiate permet de développer une activité de recherche fondamentale ;

Considérant que la liberté de création suppose des moyens humains et financiers stables et suffisants ;

Considérant que les prix Nobels français ont régulièrement signalé le besoin d'un financement de long terme, libéré des contraintes de court terme, qui leur a permis de développer leurs recherches ;

Considérant les difficultés de l'enseignement supérieur et de recherche (ESR), notamment depuis les différentes réformes initiées sous le mandat de Nicolas Sarkozy, tant en termes de diminution des budgets récurrents des laboratoires et du nombre de postes de chercheurs, enseignants-chercheurs, techniciens et administratifs ;

Considérant l'ambition de la Ville de Paris comme territoire favorisant l'émergence de la recherche ;

Considérant les 370 établissements d'enseignement supérieur sur Paris, les centres et instituts de recherche, et les structures administratives de l'ESR, représentant des dizaines de milliers d'emplois ;

Considérant l'atout du territoire parisien en termes de potentiel de recherche ;

Considérant que le fonctionnement exacerbé sur projets actuel éloigne les chercheurs de la «sérendipité», source de création et de rupture conceptuelle ;

Considérant que la liberté de recherche est menacée par un fonctionnement sur projets, chronophage tant en termes de rédaction des projets que de leur évaluation, mobilisant pour l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) seule près de 200 postes ;

Considérant les difficultés des chercheurs face à des appels à projet incessants, les éloignant de leur activité scientifique première pour les recentrer sur des tâches administratives ;

Considérant que le dernier prix Nobel français a exercé son activité exactement à l'inverse de toutes les préconisations libérales ou technocratiques actuelles, en ayant un emploi de fonctionnaire, stable, toujours dans la même université, dans le même organisme de recherche, toujours sur le même sujet même quand celui-ci n'était pas à la « mode » ;

Considérant que le projet de budget 2017 de la Recherche se limite au remplacement des départs à la retraite, n'acte d'aucune augmentation des moyens budgétaires des laboratoires, tandis que l'ANR voit son budget augmenter de 49 millions ;

Considérant la précarité grandissante dans les laboratoires ;

Considérant que l'insuffisance du nombre de postes éloigne de nombreux diplômés de la carrière scientifique ou leur expatriation ;

Considérant le lien organique entre la recherche et l'enseignement supérieur ;

Considérant que le nombre de postes dans l'ESR est insuffisant pour répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants dans de bonnes conditions ;

Considérant les revendications de la communauté scientifique exprimées par différents mouvements (Sciences en Marche...), par les syndicats ou par les instances scientifiques du CNRS ou des Universités, ainsi que les revendications des organisations étudiantes ;

Considérant les déclarations récentes des présidents du CNRS et de l'INSERM affirmant que « la question se pose de savoir si la science française va se maintenir ou décrocher » ;

Considérant les critiques de la communauté scientifique par rapport à l'ANR qui organise la précarité du financement de la recherche qui ont conduit aux démissions en chaîne des commissions de l'ANR, du président du comité scientifique de Physique sub-atomique à la démission en bloc du comité d'évaluation scientifique en mathématiques et en informatique ;

Considérant la nécessité de faire croître le budget de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur à hauteur de 1 % et 2 % du PIB pour réaliser l'ambition d'une société de la connaissance ;

Sur proposition de Jean-Noël Aqua, Nicolas Bonnet-Oulaldj et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche, et de Mme Marie-Christine Lemardeley, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- que la Ville de Paris intervienne auprès de l'Etat afin que celui-ci assure dans le budget 2017 l'augmentation des moyens récurrents aux laboratoires de recherche publique, ainsi que la création de nouveaux postes dans l'enseignement supérieur et la recherche.

- que les taux de financement récurrent et précaire des laboratoires candidats aux programmes de financement de la Ville de Paris soient mentionnés dans les dossiers de candidatures et soient portés à la connaissance du jury.